

PÉTITION NON AU DÉLIT DE SOLIDARITÉ!

Besson affirme que personne n'a jamais été condamné pour « délit de solidarité » en France.
Cette semaine, *Charlie Hebdo* prouve le contraire.

BESSON MENT

Nous demandons l'abrogation de l'article L. 622-1 du Code pénal, qui permet de condamner à cinq ans de prison et 30 000 euros d'amende « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France ».

LES PREMIERS SIGNATAIRES:

Martine Aubry (première secrétaire du PS, maire de Lille)
Josiane Balasko (actrice-réalisatrice)
Azouz Begag (ancien ministre)
Marie-George Buffet (députée, secrétaire générale du PCF)
André Ciccodicola (rédacteur en chef de *L'Humanité Dimanche*)
Gérald Dahan (humoriste)

Bertrand Delanoë (maire de Paris)
Jean-Baptiste Eyraud (président du DAL)
Jean-Claude Gayssot (ancien ministre, PCF)
François Goulard (député-maire de Vannes, UMP, ancien ministre)
François Hollande (député PS)
Axel Kahn (président d'université)
Valérie Lang (actrice)
Noël Mamère (député-maire de Bègles)
Patrick Mille (acteur)

Arnaud Montebourg (député PS)
Christian Olivier (chanteur)
Christophe Prud'homme (Fédération des médecins CGT)
Jean-Michel Ribes (directeur du Théâtre du Rond-Point)
Élisabeth Roudinesco (philosophe)
Dominique Sopo (président de SOS Racisme)
Les Têtes Raïdes

Signez la pétition sur le site de charliehebdo.fr ou en envoyant un mail à pétition-contre-besson@charliehebdo.fr